



Voilà le printemps !

Et cette année, comme bon nombre d'années précédentes, il sera rythmé par les mouvements sociaux en cours.



Les Gilets Jaunes ne semblent pas prêts à abandonner leur combat pour une politique fiscale juste et équitable, les profs grognent de se voir imposer des drapeaux alors qu'ils et elles ont besoin de tableaux et de renforts, les salarié.e.s se plaignent de la mise en œuvre des lois travail 1 et 2, les écolos, jeunes et moins jeunes marchent pour le climat

en réclamant la prise en compte dans les politiques publiques de ce thème crucial. Les fonctionnaires commencent à se joindre aux mouvements pour protester contre la loi de transformation de la fonction publique (voir page suivante).

Aux MEF aussi on se mobilise !

Les directions auparavant chargées de contrôler les entreprises abandonnent leurs missions régaliennes. Et les agent.e.s de la DGFIP, de la Douane, de la DGCCRF sont priés de se tourner vers la sortie afin de laisser certaines entreprises frauder fiscalement en toute impunité ! Ce qui correspond bien à l'attitude de ce gouvernement envers ces entreprises qui sont choyées, chouchoutées, dorlotées : versement du CICE (100 milliards d'euros) sans contrepartie pour exiger de véritables créations d'emplois, privatisation de certaines entreprises publiques bien juteuses (ADP, la Française des jeux)...

À Bercy même, comme souvent, on est « exemplaire » pour la mise en œuvre du point central du projet de loi : supprimer des postes ! Cela prend la forme de réorganisations sans fin et en nombre avec des agent.e.s souvent les derniers à être informés officiellement alors que ce sont les premiers concernés ! Dans les instances de dialogue social, on nous dit que rien n'est encore acté pour telle direction, et deux jours après on apprend la suppression d'un service, d'une sous-direction ! Il y a de quoi se mettre en colère !

Convergence des luttes !

Une chose qu'on ne peut pas retirer au gouvernement : il a réussi le tour de force de faire converger toutes les luttes, ce que les syndicats, les associations et les partis politiques appellent de leurs vœux depuis des années ! Parce que ces luttes ne s'opposent pas entre elles, elles répondent toutes à des urgences : sociales, fiscales, environnementales ! Nous sommes tous et toutes concerné.e.s par les fins de mois et la fin du monde !

Échos des luttes

♦ **Nos ministères répriment les conflits à la Douane et aux Finances publiques** par des méthodes peu reluisantes :

- **Grève du zèle à la douane.** Les douanier.e.s demandent des moyens, des compensations et de la reconnaissance pour leur travail. Parce qu'ils font leur travail, on leur envoie les CRS ! L'intersyndicale a refusé les mesurées du ministre et appelle à poursuivre la lutte !

- **Blocage de services à la DGFIP Haute-Garonne.** Cette action syndicale trouve sa légitimité dans le caractère inédit et les conséquences destructurantes des projets en cours. Le 1^{er} avril, 40 agents ont reçu des convocations nominatives à comparaître devant le tribunal administratif de Toulouse le 3 avril. Plutôt qu'un vrai dialogue social, nos responsables ont choisi l'expression de la force et l'intimidation pour faire taire les mécontentements et casser les mobilisations.

Sud Centrale Solidaires apporte tout son soutien à nos collègues et camarades.

♦ **Ça on n'en veut pas ! Réforme du congé bonifié.**

Le gouvernement va engager une pseudo-négociation. Un nouveau décret est attendu en juillet. 1 500 agent.e.s étaient au rassemblement devant Bercy le 28 mars.

♦ **Contre la loi Blanquer ! Sud Éducation** lutte contre les réformes des lycées, la baisse des moyens, les fermetures de classe, Parcoursup... L'adoption par l'Assemblée nationale de cette loi est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

DGE : chronique d'une disparition annoncée ?

La réorganisation de la DGE avance vite : après la destruction du pôle 3E des DIRECCTE, la direction subit le même sort sous une forme encore inédite. Initié fin 2018, le processus de « transformation » (démolition ?) se veut participatif et transparent. Les agent.e.s sont en fait dans le flou sur leurs futures missions, leurs emplois, leur lieu de travail. Or, les projets de restructuration devraient être présentés dans les instances officielles (CHSCT et CTAC) et pas au fil de l'eau ou dans des réunions de dialogue informelles, comme c'est le cas ici. Pour pallier ce manque flagrant d'informations, les syndicats, dont **Sud Centrale Solidaires**, ont organisé des réunions qui rencontrent un gros succès auprès des agent.e.s. Quelques informations glanées ici et là :

- Les effectifs « constants » seraient conservés. Mais les personnels mis à disposition, les PNA, les détachements ne seront pas renouvelés.
 - Deux sous-directions (tourisme et matériels de transport) expérimentent en ce moment même un fonctionnement en « équipes projets ». Un point d'étape devrait dire si ces expérimentations sont concluantes (bien sûr qu'elles le seront !). Tout un mode d'organisation du travail, toute une culture seront bouleversés avec certainement l'apparition de risques psycho-sociaux.
 - Les agent.e.s du SATEI (Service de l'action territoriale européenne et internationale) ont appris la disparition pure et simple d'une sous-direction (SD2R) lors d'un précédent CHSCT-C (comme quoi, ça sert les instances) !
- Sud Centrale Solidaires** s'oppose fermement à ces manières de « dé-faire » et demande à ce que les agent.e.s de la DGE soient informés directement des changements qu'ils vont subir et ce sans langue de bois : il est temps d'annoncer clairement les intentions de suppressions d'emplois et d'accompagner vraiment les agent.e.s !
- Sud Centrale Solidaires** suivra très attentivement ce dossier.

Service sécurité

Enfin ! Après plus de deux ans de discussions, les agents de sécurité ont vu leur point de vue prévaloir sur celui de l'administration.

Il était prévu que les missions sûreté et sécurité soient scindées en deux au détriment des compétences et des expertises acquises au fil des années par les personnels. Par ailleurs, il n'y avait pas moyen de faire entendre à l'administration la possibilité de faire payer aux agents les heures supplémentaires accomplies.

Sur ces deux points, les agents ont fini par avoir gain de cause grâce aux organisations syndicales !

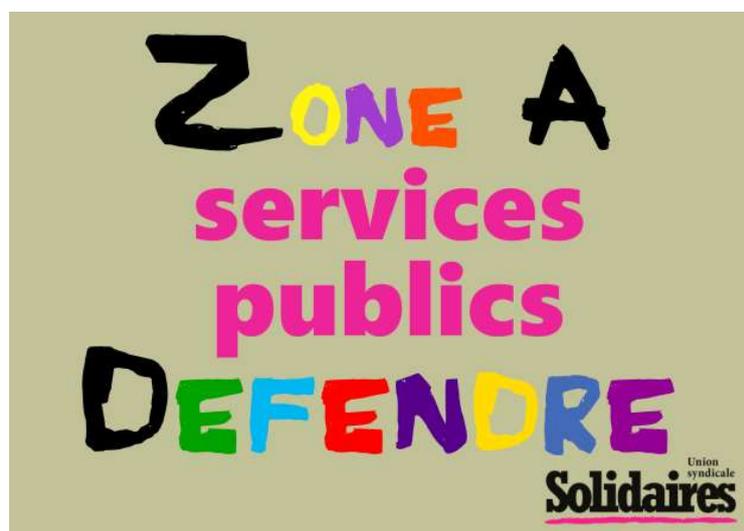
2 C'est l'ensemble des agent.e.s du grand Bercy qui est concerné : c'est de notre sécurité dont il est aussi question !

« Transformation Non, « dynamitag

Les réponses des Français.e.s au grand débat sont claires : plus de services publics, mieux de services publics ! Le gouvernement n'en tient pas compte et lance le projet de loi sur la transformation de la fonction publique. Il persiste dans le « fonctionnaire-bashing », pratiqué depuis des années, et atteignant là son apogée ! Pas de surprise, le gouvernement a dès son arrivée au pouvoir été très clair sur ses objectifs : 120 000 suppressions d'emplois d'ici 2022.

Une contractualisation grandissante

Aujourd'hui sur les 5,5 millions d'agent.e.s publics, on compte près de 1,3 millions de contractuel.le.s. Et il y en aura de plus en plus ! Pour « donner des marges de manœuvre aux managers », pour répondre au besoin de « compétences techniques spécialisées », pour compenser le manque « d'attractivité » d'un territoire, pour mettre en place un projet... Toutes les raisons sont bonnes pour ne pas embaucher un.e titulaire et préférer un.e contractuel.le ! Du personnel, pas forcément moins coûteux mais certainement jetable, qui ne sera jamais titularisé. Ces dispositions rendent également possible le recours à des contractuel.le.s sur les emplois de direction, ouvrant ainsi les vannes de recrutements clientélistes, politiques ou relationnels... Mise à la poubelle concrète du statut et des obligations



» de la fonction publique ? e » !

du fonctionnaire (la neutralité par exemple !) avec des risques d'assujettissement et de conflits vis-à-vis des intérêts privés !

Mobilité et flexibilité

Depuis des années, on nous parle de la mobilité des fonctionnaires mais comme visiblement ça ne marche pas, le projet de loi va forcer les choses : des durées minimales et maximales sur les postes, des passages d'un versant de la fonction publique à un autre, des détachements d'office sur des CDI pour suivre des missions externalisées... Et bien sûr, la création d'un mécanisme de rupture conventionnelle et l'incitation aux départs volontaires ! Tous les outils nécessaires à des managers qui seraient désireux de se débarrasser des « indésirables » pour mieux dégraisser !

Ce ne sont pas ces nouvelles dispositions qui régleront le problème de la mobilité : les agent.e.s sont confronté.e.s à des absences de débouchés et à des carrières peu valorisées du fait de la recherche perpétuelle par les managers du mouton à 5 pattes !

Cerise sur le gâteau : la rémunération au mérite

On ne sait pas encore comment exactement cette disposition d'individualisation de la rémunération va être mise en place puisque c'est par décret que seront précisés les détails... Dans tous les cas, cela génère une vraie dérive dans la neutralité et l'objectivité de l'exercice des missions. D'aucun.e.s y gagneront peut-être mais ce sera au détriment de la grande majorité des agent.e.s dans la plus grande opacité, générant défiance et compétition entre collègues !

Ce dont nous avons besoin c'est d'un système de rémunération homogène, reconnaissant le travail collectif, et d'une revalorisation de nos salaires trop longtemps restés à la traîne !

Et les instances paritaires ?

Vu ce que l'on vient d'écrire, il va de soi que l'on peut s'en passer et laisser les agent.e.s se débrouiller seul.e.s ! Les CAP sont vidées de leurs compétences et voient leur rôle limité à la discipline. Les agent.e.s souhaitant faire des recours contre des décisions (de mobilité, d'avancement, de titularisation) devront faire des recours administratifs (se retrouver en tête à tête avec leur chef direct) avant de faire des recours contentieux.

Les comités techniques et les comités d'hygiène et de



sécurité seront fusionnés dans un grand Comité Social d'Administration. Alors que les réorganisations (destinées, rappelons-le, à diminuer le nombre d'agent.e.s) se multiplient, que les risques psycho-sociaux ne cessent d'augmenter, il est incompréhensible de restreindre à ce point les lieux de discussions et de surveillance. Les agent.e.s ont besoin de ces instances qui les accompagnent au plus près de leurs besoins et de leurs difficultés.

60 milliards d'économie ? Pour qui ?

Une étude d'impact, non encore rendue publique, relève le flou du projet de loi : prévues pour faire faire des économies à l'État, une partie des dispositions pourraient, au contraire, générer des dépenses !

Une chose est sûre, si cette loi est mise en œuvre, c'est aussi aux usager.e.s que nous sommes que cela coûtera cher ! Nous paierons de plus en plus pour ce qui est aujourd'hui à la disposition de chacun.e : pour les écoles et les études de nos enfants, pour notre accès aux soins, pour nos transports, pour les seniors, pour faire établir nos déclarations d'impôt...

Cette réforme est menée au pas de charge : passage en Conseil des ministres le 27 mars, en Commission des lois de l'Assemblée nationale dès le 2 mai, en séance publique à partir du 13 mai.

Objectif : mise en place au 1^{er} janvier 2020 ! C'est demain !

C'est donc maintenant que nous devons nous mobiliser pour refuser le saccage de la fonction publique ! Rendez-vous le 1^{er} mai et le 9 mai dans la rue !

Mise en extinction « en marche » du corps des traducteurs

Prétextant que les corps de moins de 50 agents ne permettent pas une logique de carrière pertinente, la DGAFP poursuit sa politique de réduction du nombre de corps dans l'administration. Cette année, c'est au tour des traducteurs des ministères économiques et financiers d'en faire les frais.

Le corps créé en 1969 compte aujourd'hui 21 titulaires rattachés au centre de traduction dans la sous-direction du cadre de vie (Secrétariat général).

Ces agent·e·s sont au service de toutes les directions et agences des MEF, dont les besoins en traduction sont pérennes. Parmi les demandeurs les plus importants : la DGTrésor, l'AFT, la DGDDI, la DGCCRF et la DGFIP (direction à l'origine de plus de la moitié des demandes de prestations linguistiques), pour laquelle l'appui des traducteurs est essentiel dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à l'international. **Ces demandeurs connaissent la compétence des traducteurs et la qualité de leurs services.**

L'administration prétend que l'arrêt des recrutements sur concours sera compensé par le recours à des CDI et que la pérennité du centre de traduction n'est pas remise en cause. Belle anticipation de la réforme de la fonction publique ! Mais quelles sont les garanties que ces contrats seront des CDI et non de contrats de projet et que les conditions de travail ne se dégraderont pas ?

Les économies espérées par l'administration sont illusoire : attirer et garder des traducteurs expérimentés coûte cher. Comment croire que l'administration s'en donnera les moyens ?

**Les mises en extinction de corps sans garantie pour les personnels vont-elles devenir la norme ?
Refusons-les ensemble !
Soutenons nos collègues !**



Les 8 mars se succèdent et se ressemblent...

Mais au fait, c'est quoi le 8 mars ? La fête de la femme ? La fête des femmes ? Raté ! Ce n'est pas une fête, c'est une journée de luttes, **une journée de lutte pour les droits des femmes.**

Neuf ans après l'obtention du label « diversité »,

le constat sur l'évolution de l'égalité professionnelle à Bercy est très insatisfaisant.

Bercy se targue d'avoir reçu cette année le label « égalité professionnelle » des mains de l'AFNOR : « les MEF ont aujourd'hui acquis une égalité en droit, ne reste qu'à obtenir une égalité réelle (...) ».

Ne reste qu'à... ou l'art de la litote, car c'est bien le plus gros du travail qui reste à faire!

En effet, comment expliquer que les MEF aient versé plus de 1,7 million d'euros de pénalités pour

non-respect des règles de nomination relatives à des postes de cadre dans la fonction publique (La Tribune, 25 février 2019) ? **La plus forte pénalité pour manquements en matière de parité dans la fonction publique !**

Et s'il ne s'agissait que de cela : malgré nos nombreuses demandes, les actions de lutte contre les discriminations et le sexisme ne sont pas assez visibles ; les formations sur ces questions doivent être renouvelées et proposées à tous et à toutes, pour toutes les catégories ; le guide ministériel sur les violences sexuelles et sexistes est encore trop peu diffusé...

Toujours au ministère, les femmes réclament un meilleur partage du temps de travail et des congés parentaux. Combien d'hommes les prennent ? Idem pour le temps partiel : 25 % des femmes en prennent contre 5 % des hommes.

Alors on bouge ou on attend 2186 (date à laquelle l'égalité femmes-hommes sera véritablement atteinte au travail, selon une étude du Forum économique mondial d'octobre 2016) ?

Et si vous nous contactez ?

Votre poste est supprimé ? Votre sous-direction disparaît ?

Vous n'êtes pas seul·e·s, une équipe expérimentée et motivée est à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches en cas de difficultés professionnelles.

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 73 21

Bâtiment Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 - 0064 - 0069 - 0073

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org